

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/E1/120**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutement qui doivent être lancées dès le mois de juin 2019 afin de répondre à des nécessités de services, en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Au sein de la Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du développement du territoire, il est proposé de créer, suite à la diffusion de plusieurs appels à candidature interne restés infructueux :

- Un poste d'ingénieur en charge du secrétariat technique du Comité de Bassin. Ce recrutement conditionne la constitution de la Mission Eau dont les actions ont été étendues, notamment la mise en œuvre du Plan de Bassin d'Adaptation aux Changements Climatiques sur les territoires et la contractualisation avec les EPCI sur l'ensemble des bassins versants. Ce poste sera financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 000 euros par an.
- Au sein du laboratoire d'analyses Cismonte, un poste de responsable de secteur hygiène alimentaire, infructueux en interne depuis le mois de Janvier 2019. En effet, la situation actuelle du secteur d'hygiène alimentaire du laboratoire du Cismonte est préoccupante. Ce secteur est dépourvu d'encadrement, ce qui a pour conséquence de menacer le maintien de l'accréditation (COFRAC). Sans recrutement, la Collectivité pourrait être sanctionnée par le COFRAC lors du prochain audit du laboratoire Cismonte prévu au mois de juin 2019.

Au sein de la DGA en charge des affaires sanitaires et sociales, il est proposé de créer :

- un poste d'assistante sociale Cismonte afin de pourvoir au remplacement d'un agent bénéficiant d'une décharge de fonctions à plein temps en sa qualité de représentant du personnel.

Au sein de la DGA en charge de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de la langue Corse, pour la Direction en charge des infrastructures d'enseignement, il s'agit de créer un poste de chargé d'efficacité énergétique, les appels à candidatures internes étant restés infructueux.

Enfin, au sein de la DGA en charge des finances, de l'Europe et des programmes contractualisés, il est proposé de recruter en externe un auditeur d'opérations cofinancées par les fonds européens dont la publicité interne est demeurée

infructueuse.

Dans ces conditions, il convient de créer pour les besoins énoncés les grades suivants, aux fins de se donner le maximum de chances de pourvoir les postes utilement, en fonction des candidatures reçues :

En catégorie A :

- 3 postes d'ingénieurs territoriaux, 3 postes d'ingénieurs principaux et 3 postes d'ingénieurs hors classe ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe, et 1 poste d'assistant socio-éducatif exceptionnel ;
- 1 poste d'attaché territorial, 1 poste d'attaché territorial principal, 1 poste de directeur territorial, 1 poste d'attaché territorial hors classe.

En catégorie B :

- 1 poste de technicien territorial, 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés du tableau des effectifs.

Si l'un des postes ouverts devait être occupé par un agent non titulaire, il est précisé que la rémunération allouée sera conforme à celle que percevrait un fonctionnaire ayant la même ancienneté professionnelle dans le cadre d'emplois correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.